

## La coupe de régénération multitraitemment en peuplement mélangé moyennement régénéré.

Par Pierre-Luc Desjardins, ing.f.

Il n'y a pas de doute, les travaux de récolte de peuplement mature doivent s'inspirer de la nature et s'adapter à une sylviculture plus proche de celle-ci

En forêt privée, on œuvre dans un territoire où la forêt est beaucoup plus mélangé et hétérogène.

Dans un contexte où nous devons continuellement améliorer notre performance, il est pertinent de revoir de nos façon de faire, tout en intégrant les principes de l'aménagement forestier durable.

C'est dans ce contexte qu'à l'hiver 2015, le Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs a mit sur pied "la coupe de régénération multitraitemment"

L'historique de perturbation en forêt privée fait que la proportion d'espèce peu longévive est très importante (sapin baumier, bouleau à papier, érable rouge, peuplier faux-tremble.) Dans ce contexte, les coupes partielles telles que les coupes progressives sont exclues en raison de la vulnérabilité du peuplement résiduel. Par le passé, le choix était simple: soit on récolte et on plante, où soit que l'on réalise une coupe de succession si la régénération est très luxuriante, ce qui est plutôt rare.

Il est clair que l'objectif est de permettre une récolte rentable tout en assurant la régénération naturelle en espèce désiré. La régénération naturelle est préconisé pour des raisons de biodiversités et de maintien des écosystèmes naturelles ainsi que le manque croissant d'aide gouvernementale pour les projets de reboisement. Bien entendu, la régénération dominante devra être résineuse principalement pour ces raisons:

1. Respect de la forêt pré-industrielle
2. Demande des marchés
3. Connectivité entre les pochettes de ravage de cerf

Un principe de base qu'il faut accepter pour procéder à une coupe de régénération multitraitemment est de tempérer la lumière et maintenir un sous bois frais, afin d'apporter les conditions nécessaire à la régénération pour des espèces tolérantes et semi-tolérantes à l'ombre. Puisque nous restons dans un régime sylvicole régulier, les structures résiduels pour intercepter la lumière seront des legs biologique, dont le propriétaire n'anticipera aucun revenu.

Voici donc le devis de réalisation selon ce que l'on rencontre dans le peuplement. À noter que la décision de procéder à tel ou tel possibilité du devis est imputable à l'opérateur de la multi. Il est important que l'opérateur soit bien formé et qu'il possède les outils nécessaires tel que la navigation géomatique assistée.

### **1. Implantation des sentiers de débardage à une distance plus importante les uns des autres**

Puisque des legs biologiques sont laissés , il est inutile de rapprocher les sentiers comme dans une CPRS conventionnelle. Tout dépendamment du legs souhaité, on pourra planifier les sentiers au 20 à 25m de sorte que les superficies d'occupations de sentiers soient inférieures à 20% d'occupation.

### **2. Libération des tâches de régénération**

Il est évident que la première priorité est de libérer les tâches de régénération luxuriante du couvert résiduel.

Il est possible de laissez des arbres vétérans à l'intérieur des tâches de régénération si l'opérateur juge que l'abattage-façonnage risque d'endommager sérieusement la régénération pré-établie.



### 3. Legs de feuillus dans les îlots non régénérés

Tout dépendamment du diagnostic sylvicole, une certaine proportion des îlots non régénérés devront faire l'objet de legs d'arbres résiduels afin de contrôler la lumière au sol et maintenir un sous bois frais et humide, conditions propices à l'établissement des essences résineuses recherchés. En quelque sorte, nous laissons migrer naturellement de petite portion du peuplement vers le stade climacique.

### 4. Réserve de semenciers

a. L'espacement accrue entre les sentiers de débardage pourrait s'avérer nécessaire pour maintenir une "banque de semences" de nos essences objectives.

b. Si l'uniformité n'est pas adéquate, il serait possible de maintenir des semenciers additionnels, de préférence à proximité des legs de feuillus (point 3)

afin de les protéger du vent. Dans ce contexte, la rétention pourrait se faire sous forme de bouquets. Naturellement ces semenciers devront être vigoureux et posséder une forte cime.

### 5. Micro-coupe progressive irrégulière

S'il y a des secteurs en espèces longévives tel que le bouleau jaune et l'érable à sucre, la récolte se fera en laissant un arbre aux 7m considérant un DHP supérieur à 24 cm.

Dans le secteur d'érable à sucre, de bouleau jaune et d'épinettes < 24 cm de DHP, l'espacement sera 5m.

### 6. Espèce en raréfaction

Toutes les espèces en raréfaction tel que le pin blanc ou rouge, le cèdre, le frêne, etc, pourront être laissés sur pied

### Conclusion:

La coupe de régénération multitraitements s'applique parfaitement dans le volet écosystémique d'une gestion du lot boisé par triade. Ainsi nous maintenons une diversité structurales et floristique bénéfique à une multitude d'espèces fauniques.

